



Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal
du 28 mars 2023 - N° D2023_14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Absent excusé : 0

Dont 4 absents(es) ayant donné pouvoir :

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

GENOVA Antonio ayant donné procuration à LAURENSEN David

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

SCANU Stéphane ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 17 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane		x	LEDRU Sindy		x
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio		x	VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUR Denis	x		AZZOPARDI Karen	x				

OBJET : BOULODROME : PROJET ET ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

La commune a progressivement développé un ensemble d'équipements à vocation sportive, regroupés dans un même site, à l'ouest de la commune coté Bonneville

Il est aujourd'hui souhaité de favoriser le développement d'activités du club bouliste de la commune, et notamment permettre une pratique toutes saisons ainsi que l'organisation de compétitions locales et régionales.

La commune a donc travaillé avec le club bouliste afin de présenter le présent cahier des charges, et une localisation à proximité des équipements existants est pressentie, à confirmer par les études.

L'opération représente approximativement la création d'un bâtiment d'environ 500M2, complété par des cours de jeu extérieurs, les infrastructures d'accès au site et de stationnement pouvant être mutualisées avec les infrastructures déjà présentes.

Le maire :

* propose à l'assemblée de se prononcer sur ce projet et également sur l'accompagnement d'un assistant à maître d'ouvrage (AMO), pour encadrer la démarche de recherche d'un maître d'œuvre pour cette opération,

* présente l'offre de prestation de la société DURABILIS, représentée par M. Nicolas CHATEL, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en phase pré-opérationnelle, d'un montant HT de 9 475,00 €, détaillée comme suit :

- formalisation des premières idées et esquisses autour d'un programme d'opération, structuré, définissant les besoins du Maître d'Ouvrage conformément aux articles L 2111-1 du Code de la commande publique,

- incrémentation de ce programme avec les élus + groupe de travail (boulistes, agents communaux, ...)

- validation d'un coût d'objectif,

- proposition des pièces techniques en accompagnement (CCTP de mission de maîtrise d'œuvre),

- proposition des pièces administratives nécessaires à la consultation (CCAP, Règlement consultation), et validation de la procédure et du choix des critères,

- assistance à la commune dans le dépouillement des offres, et en option pour la négociation du marché de maîtrise d'œuvre, mise au point éventuelle du marché pour donner suite aux négociations,

- proposition d'un cahier des charges sommaire pour les missions annexes à mener de front (désignation contrôle technique, CSPS, études géotechniques...).

Cette mission doit conduire à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du boulodrome et de ses infrastructures extérieures, et à la signature du contrat concerné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** ce projet et également l'accompagnement d'un assistant à maître d'ouvrage (AMO), pour encadrer la démarche de recherche d'un maître d'œuvre pour cette opération,
- ✓ **DONNE** son accord pour l'offre de prestation de la société DURABILIS, représentée par M. Nicolas CHATEL, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en phase pré-opérationnelle, d'un montant HT de 9 475,00 €,
- ✓ **AUTORISE** le maire ou son représentant légal à signer cette offre ainsi tout document afférent.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.